Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 7 (1931-1932)

Heft: 8

Artikel: Après la Conférence contre la guerre chimique

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-706448

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après la Conférence contre la guerre chimique.

Comme on le sait, cette conférence, convoquée par le Département militaire fédéral, eut lieu à Berne en novembre dernier et il y fut voté une résolution dont nous rappellerons la teneur:

« *La conférence invite le Conseil fédéral à poursuivre son activité pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique et à entreprendre immédiatement toutes les mesures nécessaires, d'entente avec les autorités cantonales et communales, ainsi que les organisations intéressées et la commission mixte.* »

« *Elle salue l'institution projetée d'un office, composé de spécialistes, qui sera rattaché à la Croix Rouge suisse et chargé d'étudier le problème dans tous ses détails, de recueillir, d'examiner et de préparer la documentation nécessaire à l'organisation.* »

Il convient tout d'abord de relever un fait très significatif: la résolution socialiste déclarant que la seule lutte efficace contre les gaz est celle pour le désarmement général et complet, a fait complètement naufrage et a été repoussée à une majorité écrasante, soit par 162 voix contre 12. C'est là un résultat parfaitement conforme aux nécessités de l'heure critique que nous traversons et qui témoigne de la part de nos représentants d'une ferme volonté défensive et d'une prévoyance que trop de faits troublants viennent hélas motiver.

Nous voici donc actuellement dotés, dans le domaine des gaz, d'un mouvement défensif dont la tâche sera lourde et ingrate; cependant il faut lui faire confiance et l'aider dans la mesure de notre possible, aussi est-ce avec satisfaction que nous avons vu se former à Lausanne, au mois de juin dernier, l'Association pour la protection des populations civiles contre la guerre chimique. Il s'agit là du groupement de quelques citoyens conscients du danger et qui, indépendamment de tout élément militaire, ont estimé nécessaire d'intervenir, d'instruire le public de la situation et de la nécessité de réagir, ainsi que de préparer la défense des populations contre le péril chimique moderne. Car nous n'avons plus le droit d'en douter, ce péril existe, les manœuvres aériennes en France, en Angleterre, en Italie et en Pologne l'ont nettement démontré en établissant sans contestation possible la supériorité de l'attaque sur la défense.

Reste à définir les limites extrêmes de ce danger, car n'oublions pas que si, non seulement un volume énorme de gaz est nécessaire à l'anéantissement des habitants d'une ville quelconque, il faut encore un matériel aérien considérable pour l'amener à pied-d'œuvre, or d'après des calculs qui sont récents, il faut 10 grammes de gaz de combat pour arroser 1 m², ce qui donne un total de 250 tonnes de gaz pour infecter la ville de Berne dont la superficie est d'environ 25 km²; d'autre part, l'artillerie, qui a également à sa disposition des projectiles à gaz, doit tirer 60,000 coups, ceci en parlant du canon de 7,5 de campagne, pour infecter 1 km², soit 1,500,000 coups pour la ville de Berne!

On se rend compte par ces chiffres fabuleux qu'il ne faut pas trop s'effrayer et ne rien exagérer, mais il ne faut pas non plus oublier que ces calculs sont établis évidemment sur des facteurs extrêmement variables et que dans bien des cas, ils se révèleraient peut-être insuffisants; par conséquent prenons nos précautions à toutes fins utiles.

Le budget militaire pour 1932 prévoit une somme de 1 million destinée à l'achat de masques et à l'organisation de la défense passive et active contre les gaz, par conséquent nous devons envisager l'avenir avec un peu plus de sérénité.

Tout récemment on a organisé à Munich, en Bavière, un grand exercice de protection de la population contre les gaz et les avions, dont le but était l'étude de la conduite à tenir, devant des attaques de cette nature, par la masse de la population.

Dans ce but, on figura dans le stade de la ville, à l'aide de décors, des maisons, des places et des rues. Une escadrille d'une école d'aviation fut mise à disposition des autorités.

L'approche des avions était signalée chaque fois par des sirènes. Des hauts-parleurs expliquaient à la foule les différentes phases de l'attaque et la mettaient en garde contre les fautes qu'elle pourrait commettre et contre leurs funestes conséquences. Des lancements de bombes explosives, de bombes incendiaires et de bombes à gaz furent représentés et ces diverses hypothèses entraînèrent la mise en œuvre des pompiers et des différentes organisations de protection avec leur matériel.

Voilà certainement une expérience qui aura porté ses fruits, tant il est vrai qu'on ne garde jamais mieux le souvenir d'une action que lorsque l'on a accompli celle-ci soi-même.

Il est à souhaiter très vivement que cet exemple soit suivi en Suisse, car nous sommes certains que les résultats obtenus seront bien meilleurs et plus profitables que ceux qu'on pourrait attendre de toute autre manière de procéder. E. N.

Petites nouvelles.

Le service technique du D.M.F. a fait dernièrement des essais et des démonstrations d'un très grand intérêt avec du matériel transformé ou nouveau.

Différents types de canons de montagne, dont les poids varient entre 600 et 900 kg et les portées entre 5 et 9 km, furent présentés en même temps qu'une de nos pièces de campagne légèrement transformée pour lui permettre d'augmenter sa portée jusqu'à 11 km. Ensuite des lance-mines, d'une construction extrêmement simple et offrant le grand avantage de pouvoir être construits en Suisse, donnèrent de très bons résultats. Ce modèle a une portée qui peut aller jusqu'à 3 km et ses caractéristiques sont les suivantes: une bonne précision, une vitesse de tir qui peut atteindre 20 coups par minute, une grande mobilité; sa trajectoire permet de tirer par-dessus les troupes amies, de dissimuler l'engin facilement et d'atteindre des objectifs fortement défilés; l'efficacité de son projectile est comparable à celle du canon de campagne. Il permet à l'infanterie d'intervenir avec rapidité et avant qu'il soit généralement possible d'obtenir de l'artillerie.

Une autre arme d'accompagnement des fantassins est le canon dit: canon d'infanterie. Il en fut également présenté un type du calibre de 47 mm et dont la portée maximale est d'environ 6 km. Le rôle essentiel du canon d'infanterie est de prendre sous son feu, au cours de l'approche, les automobiles blindées, les mitrailleuses repérées, les pièces antichar visibles; dans la défensive il est apte à tirer sur les créneaux et embrasures des organisations ennemies, à tirer sur les chars d'assaut, à exécuter des feux sur des points de passage visibles et à prendre à partie les mitrailleuses visibles. Ce canon d'infanterie pourrait également être construit en Suisse et son prix de revient ne serait pas très élevé, mais par contre la munition serait assez coûteuse.

* * *

La proposition de la commission de la défense nationale pour les cours de répétition en 1932 est depuis quelque temps au Département militaire fédéral. Celui-ci réglera cette affaire en même temps que le tableau des écoles. On envisage le projet suivant réparti en quatre ans:

Des cours de brigade pour la première division, des cours de division pour les 2e et 3e divisions, des cours de régiment pour les 4e et 5e divisions afin d'exercer les petits détachements, des cours de manœuvres pour la 5e division. Ces derniers cours seront placés sous la direction du commandant de corps d'armée dans les proportions jusqu'ici appliquées